

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 314

8 février 2013

SOMMAIRE

Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l.	15063	Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI- CAR	15072
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	15064	Ichima Investments S.A.	15069
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	15063	ILM Holding S.à r.l.	15070
An-Ca.Lux S,A,	15064	Immobilière EDEN Sàrl	15068
Apache-Lux S.à r.l.	15063	Immo Préitzerdaul S.à.r.l.	15066
Arthur Bradford Capital S.à r.l.	15064	In Globo Consult S.A.	15065
Atlantic Espace S.à. r.l.	15063	Intégrations Technologies & Systèmes In- ternational SA	15065
Auberge Kohnehof s.à.r.l.	15063	Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l.	15071
BCCS S.à r.l.	15026	International Shopping Centre Investment S.A.	15068
Blue Circle Investments S.A.	15062	Interogo Finance S.A.	15068
Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.	15064	Investeam	15065
Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.	15065	IPEX Europe S.A.	15070
B. Safra Luxembourg S.A.	15062	Jenker S.à r.l.	15069
Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développe- ment	15065	Kazan S.à r.l.	15069
CEREP III UK S.à r.l.	15040	Ksar Na S.à r.l.	15066
Chen Ling S.A.	15040	Lafond S.A.	15066
CMS Construction & Medical Solutions S.A.	15071	LDVA Participations S.à r.l.	15067
Crest Capital S.A.	15027	Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A. ..	15067
Cybernet International s.à r.l.	15070	Modellux S.A.	15064
D-Services S.à r.l.	15036	Opportunity Fund III Property XI S.à r.l.	15028
Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	15071	Paw Luxco III S.à r.l.	15028
Euton Investment Company S.A.	15026	Ral Investments S.A.	15071
Forgal S.A.	15027	Rebeca, SCI	15028
Forgal S.A.	15026	Scaht Architecture & Développement S.A.	15029
GN Renewable Investments S.à r.l.	15029	Sherpa Capital Partners S.A.	15040
Halliburton Luxembourg Finance Compa- ny S.à r.l.	15066	Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.	15045
Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.	15066	Sodevest S.A.	15029
Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A.	15067	Tataski Holdings S.à r.l.	15027
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	15067	TSA Mexican Funds S.à r.l.	15037
		Vikinest	15045

Euton Investment Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 30.612.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002385/12.

(130002165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Forgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.885.

Je, soussignée,

Michèle SCHMIT

Demeurant professionnellement au 42-44 avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FORGAL S.A.

ayant son siège social au 42-44 avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 137.885

Date effective: le 18 Décembre 2012

Michèle SCHMIT.

Référence de publication: 2013002407/17.

(130002257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

BCCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.370.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rodrigo Neira en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012
- d'accepter la démission d'Andreas Limburg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012
- de nommer Fess Wofse, né le 22 juin 1969 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York 10019, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 Décembre 2012 et pour une durée illimitée
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée
- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 25 St. George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013002263/25.

(130002169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Crest Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.025.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg tenu le 6 décembre 2012 à 14h45

Le conseil d'administration décide de remplacer PKF Abax Audit en tant que Réviseur Externe de la Société par Abax Professional Services, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B134965 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2013002339/17.

(130002038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Forgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.885.

—
Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44 avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FORGAL S.A.

ayant son siège social au 42-44 avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 137.885

Date effective: le 28 Décembre 2012

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013002408/17.

(130002257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Tataski Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.050.

—
Extraits des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 décembre 2012

L'associé de Tataski Holdings S.à r.l. (la "Société") décide de transférer le siège social de la Société du 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'associé de Tataski Holdings S.à r.l. (la "Société") a pris la résolution de nommer M. Olivier Ferrer, ayant son adresse professionnelle au 57 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Fabrice Meeuwis et M. Nicholas West.

L'associé de Tataski Holdings S.à r.l. (la "Société") a pris la résolution de nommer Mme Sophie Weiser, née le 26 décembre 1976 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 57 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée, en remplacement de M. David Miller et M. Alan Dundon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002790/20.

(130002397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Rebeca, SCI, Société Civile.

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg E 3.005.

La propriété des parts se répartit comme suit:

99 parts Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange

1 part Mouwannes Groupe siège social L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser R.C.S. Luxembourg E4954.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013002697/13.

(130001519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Paw Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.480.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 21 décembre 2012

En date du 21 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012.

Le siège social de Paw Luxco II S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Paw Luxco III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013002649/17.

(130001743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Opportunity Fund III Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.491.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembu

- John Sutherland

- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002623/24.

(130001855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Sodevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.832.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale

En date du 18 décembre 2012, l'assemblée générale a pris note des démissions de Madame Marie-Christine HUMMEL, Monsieur Richard BREKELMANS et Monsieur Johan DEJANS en leur capacité d'administrateur de la Société avec effet immédiat ainsi que de la démission du commissaire aux comptes de la Société, MOORE STEPHENS s. à r.l., avec effet immédiat. A cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Madame Valérie EMOND, résidant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Emilie BORDANEIL, résidant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Alberto MORANDINI, résidant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017. L'Assemblée générale a également décidé de nommer tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, ODD Financial Services, une société anonyme, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.014 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013002762/24.

(130002095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.878.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 26 juillet 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet, à quinze heures, les actionnaires de la société SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes, nouveaux administrateurs de la société à compter de ce jour:

- Monsieur FELGENHAUER Alain, né le 31.08.1968 à Couthuin (Belgique), Directeur administratif et financier, demeurant à B-4500 Huy (Belgique), 13-15, rue René Dubois.
- Madame WERTZ Isabelle, née le 05.08.1974 à Eupen (Belgique), Architecte, demeurant à B-6686 Flamierge, 1160, Givry.
- Monsieur DELFINI Ricki, né le 21.09.1968 à Arlon (Belgique), Architecte, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 14, rue du Centenaire.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Strassen, le 26.07.2012.

Bernard HUBIN / Pascal HUBIN / Francis HOFFMANN / Monique CORDIER.

Référence de publication: 2013002740/22.

(130002101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

GN Renewable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.767.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- Nordex Windpark Beteiligung GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of Germany, registered with the Handelsregister under number HRB 117495 (Hamburg) and whose registered office is at Langenhorner Chaussee 600, 22419 Hamburg ("Nordex"),

here represented by Bastien Burin, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hamburg (Germany) on 27 November 2012;

2.- Green Electricity Master Invest II SA, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 165492 ("GEMI"),

here represented by Bastien Burin, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 29 November 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio in connection with the development, the construction and the operating of wind farms.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The purpose of the Company may also consist of:

- advisory services in the sourcing of financing for, and the management of, its interests;
- advisory services in the marketing of its interests and holdings and organization of the sales process in relation to each of its holdings and interests and;
- to the extent applicable, the advisory services in relation to the operation of its interests and holdings until the successful sale to another investor.

All such services will be exclusively provided to the subsidiaries of the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GN Renewable Investments S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by unanimous approval of the shareholders.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivo transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital, or with approval of all other shareholders, if during the first three years after incorporation of the Company.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by two managers at least, who need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the managers' term of office. The managers may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires unanimous consent of the shareholders.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 18. The resolutions of the shareholders are passed at a shareholders' meeting. Resolutions may be passed without holding a shareholders' meeting if all shareholders agree to the resolution to be passed by written vote, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The ordinary meeting of the shareholders shall be held on 10 March each year (unless this date falls on a day which is not a business day in Luxembourg in which case the ordinary meeting shall be held on the business day immediately preceding that date) (the "Ordinary Meeting"). Each shareholder and each manager has the right to convoke an Ordinary Meeting if it was not convened within six (6) months from the end of a given financial year.

An extraordinary meeting of the shareholders (an "Extraordinary Meeting") can be convoked by a manager, or one of the shareholders, for any date; however in convoking such meeting the manager(s) or shareholder(s) shall do their best to not set the date earlier than four (4) weeks from the previous meeting of the shareholders (unless so provided for by relevant statutory law).

The shareholders' meeting is convened by registered letters or courier mail or by electronic mail specifying the addressee the notification is to be sent to, sent at least five (5) days before the day of the meeting.

The notification shall indicate the date, time and venue of the shareholders' meeting as well as its detailed agenda. If amendments to the articles are planned, it is necessary to specify the contents of the proposed amendments with a proposed wording attached. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may participate in the shareholders' meeting or have their voting rights exercised by representatives. In order to be valid and binding, a power of attorney must be given in writing and attached to the minutes' register.

Shareholders' meetings are held at the Company's registered office, or, with consent of all shareholders at any other place.

The shareholders' meeting is empowered to take decisions only if one hundred per cent (100%) of all the shares are represented at the meeting. If a shareholder's meeting cannot be held because this quorum was not reached, a new shareholder's meeting shall be convoked within the following ten (10) days; in this case and unless a higher majority is required by law the shareholder's meeting is empowered to pass resolutions if more than twenty five percent (25%) of all the shares are present.

E. Audit and Supervision

Art. 19. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors (Réviseur d'Entreprises Agréé). The general meeting of shareholders shall appoint the independent auditor(s) and shall determine their term of office.

The independent auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The financial year of the Company commences on the first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager(s) may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued by the Company are subscribed as follows:

- three thousand seven hundred fifty (3,750) shares are subscribed by Nordex, aforementioned, for the price of three thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,750.-); and
- eight thousand seven hundred fifty (8,750) shares are subscribed by GEMI, aforementioned, for the price of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 8,750.-).

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Decisions of the general meeting

The shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
 - TTR Energy, a société anonyme existing under the laws of Belgium, having its registered office at 993, Chaussée d'Alsemberg, B-1180 Brussels, Belgium, registered Crossroads Bank for Enterprises under the company number 0898.237.222, register of legal persons of Brussels;
 - Halsey S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 50 984.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Nordex Windpark Beteiligung GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée sous les lois allemandes, inscrite auprès du Handelsregister sous le numéro HRB 117495 (Hambourg), ayant son siège social à 600 Langenhorner Chaussée, 22419, Hambourg, Allemagne ("Nordex"),

ici représentée par Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hambourg (Allemagne), le 27 novembre 2012;

2.- Green Electricity Master Invest II SA, une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B165492 ("GEMI");,

ici représentée par Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 novembre 2012.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations en relation avec le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La société a également pour objet:

- la fourniture de services de conseil dans la recherche de financement, et la gestion, de ses participations;
- la fourniture de services de conseil dans la commercialisation de ses intérêts et participations ainsi que l'organisation du processus de cession desdits intérêts et participations;
- et le cas échéant, la fourniture de services de conseil concernant les opérations portant sur ses intérêts et participations jusqu'à leur parfaite cession à un autre investisseur.

Tous ces services seront fournis exclusivement aux filiales de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GN Renewable Investments S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision prise à l'unanimité des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, ou avec l'agrément de tous les associés, si ce transfert survient dans les trois (3) premières années suivant la constitution de la Société.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par deux (2) gérants au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord unanime des associés..

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Les décisions des associés sont prises en assemblée des associés. Les décisions peuvent être prises sans tenue d'une assemblée des associés lorsque tous les associés conviennent que la décision sera adoptée par consultation écrite, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée ordinaire des associés se tiendra le 10 mars de chaque année (sauf si cette date n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg auquel cas l'assemblée ordinaire sera tenue le jour ouvrable précédant immédiatement cette date) (l'«Assemblée Ordinaire»). Le droit de procéder à la convocation de l'Assemblée Ordinaire appartient à tout associé et à tout gérant, en cas de défaut de convocation de ladite assemblée dans un délai de six (6) mois suivant la fin de l'exercice social spécifié.

Une assemblée extraordinaire (l'«Assemblée Extraordinaire») peut être convoquée par un gérant, ou par l'un des associés, à une date quelconque. Toutefois, en convoquant une telle réunion, le(s) gérant(s) ou associé(s) doivent faire leur possible pour ne pas fixer la date à moins de quatre (4) semaines après la précédente assemblée générale (sauf disposition contraire de la loi).

L'assemblée des associés est convoquée par lettre recommandée ou lettre simple ou courriel, indiquant le destinataire auquel la convocation est adressée, au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

La convocation doit indiquer la date, l'heure et lieu de l'assemblée des associés, ainsi que l'ordre du jour détaillé. Si des modifications statutaires sont planifiées, il est nécessaire de préciser les contenus des modifications proposées avec un texte proposé qui devra être joint. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et ont renoncé aux obligations de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Les associés peuvent participer à une assemblée d'associés ou voir leur droit de vote exercé par des représentants. Pour être valide et contraignante, la procuration doit être donnée par écrit et être annexée au registre des procès-verbaux de l'assemblée générale.

Les assemblées générales se tiendront au siège social de la Société ou dans un autre lieu sur décision prise à l'unanimité des associés.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si cent pour cent (100%) des parts sociales composant le capital social sont représentées à l'assemblée. Si une assemblée des associés ne peut être tenue parce que le quorum n'a pas été atteint, une nouvelle assemblée des associés doit être convoquée dans les dix (10) jours suivants; dans ce cas, et à moins qu'une majorité plus élevée ne soit exigée par la loi, l'assemblée des associés a le pouvoir de prendre des décisions si plus de vingt-cinq pour cent (25%) de toutes les parts sociales sont présentes.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). L'assemblée générale des associés désigne les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et détermine la durée de leurs fonctions.

Le réviseur d'entreprises agréé a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Bilan - Répartition

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente-et-un janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social dudit inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est prélevé pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être librement utilisé par les associés.

Le gérant ou les gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'excédent résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société sont souscrites de la manière suivante:

- trois mille sept cent cinquante (3.750) parts sociales sont souscrites par Nordex, susmentionnée, pour un prix de trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.750,-);
- huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales sont souscrites par GEMI, susmentionnée, pour un prix de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-).

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions de l'assemblée générale

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - TTR Energy, une société anonyme existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social au 993, Chaussée d'Alsemberg, B-1180 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0898.237.222, registre des personnes morales de Bruxelles;
 - Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50 984.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58188. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170712/332.

(120225421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

D-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.244.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zwölf,
den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Joachim DRAUTZBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung D-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 127.244 gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 16. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1379 vom 6. Juli 2007.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (125.-).

III.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

IV.- Dass die Gesellschaft D-SERVICES S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass der Komparent der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft D-SERVICES S.à r.l., wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54516 Wittlich, Im Haag.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. DRAUTZBURG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2310. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Januar 2013.

Référence de publication: 2013000764/46.

(130000588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.147.575,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TAMWHEELVIEW S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 66.944 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred MULLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-four euro (EUR 2,147,574.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg of 10 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1308 of 6 July 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.101 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 626 of 9 March 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-four euro (EUR 2,147,574.-) to an amount of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 2,147,575.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of fifty-four million one hundred eleven thousand three hundred sixty-four euro (EUR 54,111,364.-) by the Shareholder and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-four euro (EUR 2,147,574.-) to an amount of two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 2,147,575.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium of fifty-four million one hundred eleven thousand three hundred sixty-four euro (EUR 54,111,364.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a claim (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of fifty-four million one hundred eleven thousand three hundred sixty-five euro (EUR 54,111,365.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the Share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), to be issued with a share premium in an amount of fifty-four million one hundred eleven thousand three hundred sixty-four euro (EUR 54,111,364.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Capital of the Company is set at two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 2,147,575.-) represented by two million one hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five (2,147,575) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TAMWEEVIEW S.A., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 2.147.574.-), ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.944 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Me Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de TSA MEXICAN FUNDS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 2.147.574.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1308 du 6 juillet 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.101 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 626 en date du 9 mars 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 2.147.574,-) à un montant de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 2.147.575,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre millions cent onze mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 54.111.364,-) par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 2.147.574,-) à un montant de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 2.147.575,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre millions cent onze mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 54.111.364,-) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance (l' "Apport").

L'Apport représente un montant total de cinquante-quatre millions cent onze mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 54.111.365,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport en Nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de l'Action d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à émettre avec une prime d'émission de cinquante-quatre millions cent onze mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 54.111.364,-)".

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à un montant de deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 2.147.575,-) divisé en deux millions cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze (2.147.575) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15219. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170159/170.

(120223853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Chen Ling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.826.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 18 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013003740/11.

(130003616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CEREP III UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.447.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003733/10.

(130004157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sherpa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.869.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire, de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Gilles PLAQUET, demeurant au 1, rue Michel Holyman, B-7536 Vaulx (Belgique),

ici représenté par Monsieur Jean-Philippe Roch, avec adresse professionnelle au 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 16 décembre 2012.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Sherpa Capital Partners S.A.» (ci-après «la Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La société pourra également acquérir, détenir, développer et protéger tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique; elle pourra également exploiter, concéder des licences et céder lesdits droits de propriété intellectuelle;

La société pourra également prêter divers services de conseil, d'analyses, de support et soutiens techniques, et autres prestations administratives et financières au bénéfice d'autres entités du même groupe d'entreprises.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Capital social - actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de ONZE EURO (11,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Conseil d'Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le Conseil d'administration sera composé de trois membres au moins. Toutefois, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur («administrateur unique») et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Le(s) administrateur(s) sera (seront) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur catégorie, leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs de catégorie A et la majorité des administrateurs de catégorie B est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 10. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances ou par le président, ou en son absence, par le vice-président ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures

ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Assemblées Générales des Actionnaires - Décision de l'actionnaire unique

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 18. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

Exercice social - Bilan - Bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Modification des statuts

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition générale - loi applicable

Art. 23. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Gilles Plaquet, prédésignée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), l'«administrateur unique».

2. Est nommé à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Gilles Plaquet, administrateur de sociétés, né à Tournai (Belgique) le 23 septembre 1958, demeurant au 1, rue Michel Holyman, B-7536 Vaulx (Belgique).

3. Le mandat d'administrateur est renouvelable à l'expiration de son terme et est exercé à titre gratuit. Ce mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels qui se tiendra en 2016.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«A3T S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 44 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 158687.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 44 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P ROCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 JANVIER 2013. Relation: RED/2013/9. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013002041/249.

(130001290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Vikininvest, Société Civile.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg E 3.076.

La part sociale détenue par Madame Aline Olinger a été transférée en date du 6 décembre 2009 à Madame Yvonne Klein, ayant pour adresse professionnelle 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Madame Yvonne Klein remplace aussi Madame Aline Olinger dans sa fonction de représentant de la société.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude Wolff est 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013002138/13.

(130000652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

In the year two thousand twelve, on the tenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liabilities company), (the "Company") having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on March 31, 2010 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1081, page 51881, on May 22, 2010 and registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 152 525.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Raphaël RAUGEL, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) ordinary shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to decrease the nominal value of the existing issued shares from EUR 25 to EUR 1 and increase of the number of existing issued shares from 500 to 12,500;

2. Conversion of the issued 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, in Company Ordinary Shares;

3. Approval of the transfer of 111 Company Ordinary Shares of the Company held by Silverfleet Capital Partners LP to Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP, and of 6,545 Company Ordinary Shares of the Company held by Silverfleet Capital Partners LP to Silverfleet Capital 2011-2012 LP;

4. Creation of 1 new class of redeemable preferred shares, namely Company Preference Shares with such rights and obligations as set forth articles of association of the Company;

5. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euros) by the issue of:

- 100,000 (one hundred thousand) Company Ordinary Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 10,776,208.01 (ten million seven hundred seventy six thousand two hundred and eight euros and one cents) by contribution in cash and by the issue of:

- 100,000 (one hundred thousand) Company Preference Shares, having a par value of EUR 1 (1 euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,900,000 (one million nine hundred thousand euros) by contribution in cash;

6. Decision to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association;

7. Categorization of Frank Przygodda as A manager, Yves Cheret as A manager, Neil MacDougall as B Manager and Kay Ashton as B manager;

8. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution:

It is resolved to decrease the nominal value of the existing issued shares from EUR 25 to EUR 1 and to increase the number of existing issued shares from 500, representing the whole capital of the Company, to 12,500;

Second resolution:

It is decided to convert the issued 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, in Company Ordinary Shares.

Third resolution:

It is resolved, in accordance with article 189 of the Law of August 10, 1915 as modified, to approve the transfer of 6,656 (six thousand six hundred fifty six) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro), of the Company.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, it is decided to admit the partners:

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" (LP 14738), having its principal place of business at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey BGU - GY1 2HL, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 5 Fleet Place, London EC4M 7RH, UK, to accept the transfer of 6,545 Company Ordinary Shares (six thousand five hundred forty five) with a par value of EUR 1 (one euro) and consider it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), having its principal place of business at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey BGU - GY1 2HL, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 5 Fleet Place, London EC4M 7RH, UK, to accept the transfer of 111 Company Ordinary Shares (one hundred eleven) with a par value of EUR 1 (one euro) and consider it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended;

Such amendment in the Company of will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

Forth resolution:

It is resolved to create 1 new class of redeemable preferred shares, namely Company Preference Shares with such rights and obligations as set forth articles of association of the Company.

Fifth resolution:

Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euros) by the issue of:

- 100,000 (one hundred thousand) Company Ordinary Shares,

having a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 10,776,208.01 (ten million seven hundred seventy six thousand two hundred and eight euros and one cents) by contribution in cash and by the issue of:

- 100,000 (one hundred thousand) Company Preference Shares,

having a par value of EUR 1 (1 euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 1,900,000 (one million nine hundred thousand euros) by contribution in cash.

It is decided to admit the partners:

Silverfleet Capital Partners LP to subscribe 46,755 (forty-six thousand seven hundred fifty-five) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 5,038,416.06 (five million thirty-eight thousand four hundred sixteen euros and six cents);

Silverfleet Capital 2011-2012 LP to subscribe 52,353 (fifty two thousand three hundred fifty-three) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 5,641,668.17 (five million six hundred forty-one thousand six hundred sixty eight euros and seventeen cents);

Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP to subscribe 892 (eight hundred ninety-two) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 96,123.78 (ninety six thousand one hundred twenty three euros and seventy-eight cents);

Silverfleet Capital Partners LP to subscribe 46,755 (forty-six thousand seven hundred fifty-five) Company Preference Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 888,345 (eight hundred eighty-eight thousand three hundred forty five);

Silverfleet Capital 2011-2012 LP to subscribe 52,353 (fifty two thousand three hundred fifty-three) Company Preference Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 994,707 (nine hundred ninety four thousand seven hundred and seven euros);

Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP to subscribe 892 (eight hundred ninety-two) Company Preference Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 16,948 (sixteen thousand nine hundred forty eight euros);

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Silverfleet Capital Partners LP", prenamed, represented by Mr Raphaël RAUGEL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 46,755 (forty-six thousand seven hundred fifty-five) Company Ordinary Shares and 46,755 (forty-six thousand seven hundred fifty-five) Company Preference Shares and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premiums in cash for an amount respectively of EUR 5,038,416.06 (five million thirty-eight thousand four hundred sixteen euros and six cents) and EUR 888,345 (eight hundred eighty-eight thousand three hundred forty five), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 6,020,271.06 (six million twenty thousand two hundred seventy one euros and six cents), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital 2011-2012 LP", prenamed, represented by Mr Raphaël RAUGEL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 52,353 (fifty two thousand three hundred fifty-three) Company Ordinary Shares and 52,353 (fifty two thousand three hundred fifty-three) Company Preference Shares and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premiums in cash an amount respectively of EUR 5,641,668.17 (five million six hundred forty-one thousand six hundred sixty eight euros and seventeen cents) and EUR 994,707 (nine hundred ninety four thousand seven hundred and seven euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 6,741,081.17 (six million seven hundred forty-one thousand eighty one euros and seventeen cents), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP", prenamed, represented by Mr Raphaël RAUGEL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 892 (eight hundred ninety-two) Company Ordinary Shares and 892 (eight hundred ninety-two) Company Preference Shares and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premiums in cash for an amount respectively of EUR 96,123.78 (ninety six thousand one hundred twenty three euros and seventy-eight cents) and EUR 16,948 (sixteen thousand nine hundred forty eight euros), so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 114,855.78 (one hundred fourteen thousand eight hundred fifty five euros and seventy eight cents), as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association and to read as follows:

" **Art. 1. Preliminary.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l." which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity

(the "Company"), and in particular by the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for by the Law and these Articles.

2.3 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Luxembourg and/or foreign entity.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or general or strategic advice and support or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is set at EUR 212,500 (two hundred twelve thousand five hundred euros) represented by 112,500 (one hundred thousand) Company Ordinary Shares of EUR 1 (one euro) each and 100,000 (one hundred thousand) Company Preference Shares of EUR 1 (one euro) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights unless otherwise provided in these Articles. The Company Preference Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 15), equally with each other and prior to the Company Ordinary Shares as provided in these Articles.

Art. 6. Distributions.

6.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

6.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued capital.

6.3 Holders of Company Preference Shares (the "Company Preference Shareholders") shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company legally available prior and in preference to any dividend, declaration or payment to any Company Ordinary Shares (a "Company Ordinary Shares Dividend"), dividends per each Company Preference Share owned, whether in cash or in kind, (the "Preferred Share Dividend") calculated as follows:

Preferred Share Dividend

=

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) 12% x (multiplied by) (Days / 360)

Where:

- "Nominal Value" means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Company Preference Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g. share split, increase of the nominal value), so that the nominal value of one Company Preference Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share received in exchange for this Company Preference shares by the Company Preference Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change;

- "Premium Preference Shares" mean share premium per Company Preference Share paid in cash;

- "Years" mean any financial year closed from the date of first issuance by the Company of the Company Preference Share concerned (the "Original Issuance Date") until the date of payment of the Preferred Share Dividend to the Company Preference Share concerned;

- "Days" mean the number of days of the financial year calculated on the basis of a 360-day (three hundred sixty) year base;

- "Compounded Preference Dividend" means any Preferred Share Dividend related to for the previous years that remains unpaid.

PROVIDED THAT the Preferred Share Dividend in respect of the Year in which the Original Issuance Date fell shall be reduced pro rata by reference to the proportion which the period from the Original Issuance Date to the end of the Year bears to the Whole Year.

6.4 Therefore, if on one financial year, (i) the distributable benefits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) a majority of Shareholders decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be postponed on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

6.5 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to other dividends in addition to the Preferred Share Dividend.

6.6 All funds remaining available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the Company Ordinary Shares. The decision to distribute any such funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority of Shareholders.

6.7 Notwithstanding the preceding provisions, subject to the consent of Silverfleet, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay an advance on dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles; (ii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 7. Management.

7.1 The Company is managed by one or more Manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one Manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of Managers they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers") and each Manager will be appointed as a type A Manager or a type B Manager.

7.2 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type A Managers out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint these Managers.

7.3 A majority of the Shareholders shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type B Managers out of a list of candidates and the Shareholders' General Meeting shall appoint these Managers (all being referred to as the "Investors' Managers").

7.4 The ERISA Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one type B Manager out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint a Manager.

7.5 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one Manager out of a list of candidates of Managers of which the Board of Managers shall appoint the chairman of the Board of Managers (being referred to as the "Chairman").

7.6 Any Manager can be removed "ad nutum" and without cause with a majority of at least 50% (fifty per cent) plus one vote of the votes at the relevant Shareholders' meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a

party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of any Manager appointed in accordance with Articles 7.2 to 7.5 of after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 7.2 to 7.5 of shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

7.7 The failure of Silverfleet or any ERISA Investor to exercise fully their right to nominate Managers pursuant to this Article 7 shall not constitute a waiver or diminution of such rights. Should the individuals elected as Managers pursuant to this Article 7 be unwilling or unable to serve, or otherwise cease to serve, any replacement shall be nominated and appointed in accordance with this Article.

7.8 Any Shareholder who has the right to nominate a Manager for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers per Manager proposable for appointment by it pursuant to this Article 7, as applicable (each, an "Observer") provided that if such Shareholder ceases to have the right to nominate for appointment a Manager pursuant to this Article 7, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this Article 7.8 shall also cease and they shall remove any Observer so appointed.

7.9 The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board of Managers meetings that a Manager would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Shareholder would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Managers, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board of Managers or be counted in the quorum of any meeting of such Board of Managers.

Art. 8. Powers of the sole manager or Board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 9. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers (including at least one type A Manager) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers (including at least one type A Manager).

Art. 10. Delegation and Agent of the sole manager or Board of managers.

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents or committees.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's or committee's members' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency or committees.

Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet when convened by one manager.

11.2 Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. All meetings of managers shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

11.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 Provided that the Chairman or any two Managers determines that urgent business has arisen, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed by way of exception, provided that the provisions of Article 11.6 are satisfied and (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of the Managers of the Company is physically present or represented in Luxembourg and (ii) the number of type A Managers present or represented is at least equivalent to the number of type B Managers present or represented, otherwise the relevant Board of Managers meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Manager, including the Chairman shall have a casting vote.

11.7 Should the quorum mentioned in Article 11.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days. The quorum requirements of Article 11.6 shall apply to any such adjourned meeting.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Managers or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholders.

12.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. One vote is attached to each Share

12.2 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at Shareholders' meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

12.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.6 Unless otherwise provided for by the Law or these Articles, collective decisions are validly taken by Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

12.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Shareholder and any new issues of Company Shares requires the consent of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

Art. 13. Business year.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the 31 December.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares a balance sheet, a profit and loss statement and an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above balance sheet, profit and loss statement and inventory at the Company's registered office.

Art. 14. Rights of ERISA investors.

14.1 Each ERISA Investor shall have the right:

14.1.1 to obtain true and correct copies of all documents, reports, financial data and other information regarding the Company and its subsidiaries as may be reasonably requested by the ERISA Investor;

14.1.2 to consult with and advise the management of the Company and its subsidiaries at such reasonable times on all matters relating to the operation of the Company and its subsidiaries as may be requested by the ERISA Investor;

14.1.3 to discuss the Company's and the Company's subsidiaries' affairs, finances and accounts with the Company's and the Company's subsidiaries' officers, directors and outside accountants at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor; and

14.1.4 to visit and inspect any of the Company's and the Company's subsidiaries' properties and facilities, including but not limited to books of account, at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor.

14.2 In addition to the rights set out in Article 14.1, the Company agrees to deliver to each ERISA Investor:

14.2.1 as soon as available and in any event within 45 days after the end of each of the first three quarters of each fiscal year of the Company (beginning for the quarter ending on March 31, 2013), unaudited balance sheets of French BidCo as of the end of such period and unaudited income and cash flows of French BidCo for the period then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, and subject to the absence of footnote disclosures and to year-end adjustments; and

14.2.2 as soon as available and in any event within 180 days after the end of each fiscal year of the Company, a consolidated balance sheet of the Company and its subsidiaries as of the end of such year and consolidated statements

of income and cash flows of the Company and its subsidiaries for the year then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, together with an auditor's report thereon of a firm of established national reputation.

Exceptionally the Shareholders waive their right to receive within 180 days after the end of the financial year ended December 31, 2012, a consolidated balance sheet of the Company and its subsidiaries as of December 31, 2012, and consolidated statements of income and cash flows of the Company and its subsidiaries for the year then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, together with an auditor's report thereon of a firm of established national reputation.

14.3 The Company agrees to consider, in good faith, the recommendations of each ERISA Investor's designated representatives in connection with the matters on which the ERISA Investor or it is consulted as described above, recognising that the ultimate discretion with respect to all such matters shall be retained by the Company.

14.4 Notwithstanding anything herein to the contrary, the Company shall be entitled to exclude an ERISA Investor's designated representatives (other than those that may otherwise serve on the Board) from access to any material or meeting or portion thereof if and only to the extent the Company believes upon advice of counsel that such exclusion is reasonably necessary to preserve the attorney-client privilege of the Company or its subsidiaries, or to protect highly confidential proprietary information (unless the ERISA Investor's designated representatives enter into a confidentiality agreement reasonably satisfactory to the Company).

14.5 The rights of an ERISA Investor described in this Article 14 shall terminate and be of no further force or effect upon if that ERISA Investor ceases to hold Shares.

Art. 15. Redemption, Dissolution and Liquidation.

15.1 A full redemption of all the Company Preference Shares shall be made at actual value before a Sale for a maximal amount of:

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) (1+[12% x (multiplied by) (DaysA / 360)])

(less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Company Preference Shareholders.

"Days^A" mean any days elapsed from the date of the beginning of the financial year calculated on the basis of a 360-day (three hundred sixty) year base.

Unless all the holders of the Company Preference Shares otherwise agree in writing.

15.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.3 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.5 In the event of dissolution and liquidation of the Company ("Liquidation"), the Company Preference Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall be made to the holders of Company Ordinary Shares (the "Company Ordinary Shareholders"), an amount per Company Preference Share (the "Preferred Liquidation Price") equal to:

(Nominal Value + Premium Preference Shares + Compounded Preference Dividend) x (multiplied by) (1+[12% x (multiplied by) (Days^A / 360)])

(less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Company Preference Shareholders.

"Days^A" mean any days elapsed from the date of the beginning of the financial year calculated on the basis of a 360-day (three hundred sixty) year base.

15.6 If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Company Preference Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared rateably between the Company Preference Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

15.7 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price.

Art. 16. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 17. Definitions and Interpretation. In these Articles, the following words and expressions shall (except where the context otherwise requires) have the following meanings:

“Business Day”	means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in Luxembourg and London for the transaction of normal banking business;
“Company Ordinary Share”	means a Company Ordinary Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
“Company Preference Share”	means a Company Preference Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
“ERISA”	means the United States Employee Retirement Income Security Act 1974;
“ERISA Investors”	means Silverfleet Capital Partners LP and/or any other Shareholder who from time to time notifies the Investors’ Agent in writing that it or one of its affiliates is intended to be a “venture capital operating company” as defined in the Plan Asset Regulations for the purposes of ERISA;
“French BidCo”	means Enchantment S.A.S., a company incorporated in France (registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Roanne under 527 553 713);
“Manager(s)”	means the Manager(s) of the Company from time to time;
“Nominal Value”	means the Par Value of the outstanding Company Preference Shares;
“Register”	means the Company’s register of Shareholders;
“Sale”	means Silverfleet and/or any other member of the Silverfleet Group disposing of Shares to a Third Party as a result of which members of the Silverfleet Group cease to hold at least 50% of the voting rights in the Company;
“Shares”	means all shares and any shares derived therefrom, whether by conversion, consolidation or subdivision, or by way of rights or bonus issue or otherwise, at the relevant time in issue in the Company, unless the context requires otherwise;
“Shareholder”	means a registered holder of Shares;
“Silverfleet”	means Silverfleet Capital Partners LLP (a limited liability partnership incorporated in England and Wales (registered number OC321508) having its registered office at 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) or such other person as may be notified in writing to the Company by a majority of the Shareholders from time to time;
“Silverfleet Affiliate”	means any subsidiary undertaking of Silverfleet, any holding company of Silverfleet and any other subsidiary undertaking of such a holding company;
“Silverfleet Group”	means Silverfleet, any Silverfleet Affiliate and any persons managed or advised by Silverfleet or any Silverfleet Affiliate, and “member of the Silverfleet Group” shall be construed accordingly; and
“Third Party”	means any person other than a member of the Silverfleet Group.

17.2 Words incorporating the masculine gender only include the feminine and neuter genders, and words incorporating the singular number only include the plural and vice versa.

17.3 Clause headings are for ease of reference only and do not affect the construction or interpretation of these Articles.

17.4 References to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships."

Seventh resolution:

The meeting resolved to categorize:

- Frank Przygodda, who is already manager, as A manager
- Yves Cheret, who is already manager, as A manager
- Neil MacDougall, who is already manager, as B manager
- Kay Ashton, who is already manager, as B manager

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire en résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.", «société à responsabilité limitée», («la Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1081, page 51881, le 22 mai 2010, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 152 525.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël RAUGEL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25 à EUR 1 et augmentation du nombre existant de parts sociales de 500 (cinq cents) à 12,500 (douze mille cinq cents);

2. Conversion des 12,500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, en Parts Sociales Ordinaires;

3. Approbation du transfert de 111 Parts Sociales Ordinaires de la Société détenues par Silverfleet Capital Partners LP à Silverfleet Capital Partners affiliâtes' Fund LP, et du transfert de 6,545 Parts Sociales Ordinaires de la Société détenues par Silverfleet Capital Partners LP à Silverfleet Capital 2011-2012 LP;

4. Création d'une nouvelle classe de parts sociales préférentielles remboursables, nommées Parts Sociales Préférentielles, avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 200,000 EUR (deux cent mille euros) de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) pour le porter au montant de 212,500 EUR (deux cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de:

- 100,000 (cent mille) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 10,776,208.01 (dix millions sept cent soixante-seize mille deux cent huit euros et un cent) par apport en numéraire, et par l'émission de:

- 100,000 (cent mille) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 1,900,000 (un million neuf cent mille euros) par apport en numéraire;

6. Décision de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts;

7. Catégorisation de Frank Przygodda en tant que gérant de type A, Yves Cheret en tant que gérant de type A, Neil MacDougall en tant que gérant de type B et Kay Ashton en tant que gérant de type B;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25 chacune à EUR 1 chacune et d'augmenter le nombre existant de parts sociales ordinaires de 500, représentant l'intégralité du capital social à 12,500.

Seconde résolution:

Il est décidé d'approuver la conversion des 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution:

Il est décidé, en vertu de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, d'approuver le transfert de 6,656 (six mille six cent cinquante six) Parts Sociales Ordinaires de la Société de valeur nominale de EUR 1 chacune.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire reconnaît que:

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" (LP 14738), ayant pour principal lieu de commerce 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey BGU-GY1 2HL, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 5 Fleet Place, London EC4M 7RH, Royaume Uni, accepte la cession de 6,545 Parts Sociales Ordinaires de la Société et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié,

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), ayant pour principal lieu de commerce 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernsey BGU-GY1 2HL, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 5 Fleet Place, London EC4M 7RH, Royaume Uni, accepte la cession de 111 Parts Sociales Ordinaires de la Société et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

Cette modification dans le personnel des associés de la Société sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution:

Il est décidé de créer 1 nouvelle classe de parts sociales préférentielles remboursable, nommées Parts Sociales Préférentielles, avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 200,000 EUR (deux cent mille) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 212,500 EUR (deux cent douze mille cent cents euros) par l'émission de:

- 100,000 (cent mille) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 10,776,208.01 (dix millions sept cent soixante-seize mille deux cent huit euros et un cent) par apport en numéraire, et par l'émission de:

- 100,000 (cent mille) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 1,900,000 (un million neuf cent mille euros) par apport en numéraire;

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la souscription de toutes les nouvelles actions émises par:

"Silverfleet Capital Partners LP" souscrit 46,755 (quarante-six mille sept cent cinquante-cinq) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 5,038,416.06 (cinq millions trente-huit mille quatre cent seize euros et six cents);

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" souscrit 52,353 (cinquante-deux mille trois cent cinquante trois) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 5,641,668.17 (cinq million six cent quarante-et-un mille six cent soixante huit euros et dix sept cents);

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" souscrit 892 (huit cent quatre-vingt douze) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 96,123.78 (quatre-vingt seize mille cent vingt trois euros et soixante dix huit cents);

"Silverfleet Capital Partners LP" souscrit 46,755 (quarante-six mille sept cent cinquante-cinq) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 888,345 (huit cent quatre-vingt huit mille trois cent quarante-cinq euros);

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" souscrit 52,353 (cinquante-deux mille trois cent cinquante trois) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 994,707 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille sept cent sept euros);

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" souscrit 892 (huit cent quatre-vingt douze) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 16,948 (seize mille neuf cent quarante-huit euros);

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite "Silverfleet Capital Partners LP", prénommée, représentée par Mr Raphaël RAUGEL, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 46,755 (quarante-six mille sept cent cinquante-cinq) nouvelle Parts Sociales Ordinaires, et 46,755 (quarante-six mille sept cent cinquante-cinq) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, et payer les primes d'émission correspondante par apport en numéraire d'un montant respectivement de EUR 5,038,416.06 (cinq millions trente-huit mille quatre cent seize euros et six cents) et EUR 888,345 (huit cent quatre-vingt huit mille trois cent quarante-cinq euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 6,020,271.06 (six millions vingt mille deux cent soixante et onze euros et six cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital 2011-2012 LP", prénommée, représentée par M. Raphaël RAUGEL, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 52,353 (cinquante-deux mille trois cent cinquante trois) nouvelle Parts Sociales Ordinaires, et 52,353 (cinquante-deux mille trois cent cinquante trois) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, et payer les primes d'émission correspondante par apport en numéraire d'un montant respectivement de EUR 5,641,668.17 (cinq million six cent quarante-et-un mille six cent soixante huit euros et dix sept cents) et EUR 994,707 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille sept cent sept euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 6,741,081.17 (six millions sept cent quarante-et-un mille quatre vingt un euros et dix sept cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP", prénommée, représentée par Mr Raphaël RAUGEL, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 892 (huit cent quatre-vingt douze) nouvelle Parts Sociales Ordinaires, et 892 (huit cent quatre-vingt douze) nouvelles Parts Sociales Préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, et payer les primes d'émission correspondante par apport en numéraire d'un montant respectivement de EUR 96,123.78 (quatre-vingt seize mille cent vingt trois euros et soixante dix huit cents) et EUR 16,948 (seize mille neuf cent quarante-huit euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 114,855.78 (cent quatorze mille huit cent cinquante cinq euros et soixante dix huit cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions prises ci-dessus, il est décidé de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts, de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Préambule.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silverfleet Fifth Investment Company S.à r.l." qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts.

2.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, vendre ou disposer de toute autre façon, et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit. La Société peut en outre prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entité luxembourgeoise et/ou étrangère.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou tout conseil et support d'ordre général ou stratégique ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, que celui-ci soit substantiel ou non, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, conclure les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission sans appel public à l'épargne de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions qu'elle pourra considérer comme appropriées, avec ou sans sûretés;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de son fonds de commerce ou de ses actifs (présents ou futurs), ou par l'une ou plusieurs de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, ou de leur Gérant ou directeurs respectifs, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser tous investissements ou opérations juridiques, commerciaux, techniques ou financiers, et de manière générale toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou toutes opérations visant directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les secteurs susvisés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée sans limitation de durée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 212,500 (deux cent douze mille cinq cents) composé de 112,500 (cent douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires de la Société d'1 EUR (un euro) chacune et par 100,000 (cent mille) de Parts Sociales Préférentielles de la Société d'1 EUR (un euro) chacune.

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts. Concernant les dividendes et à la Liquidation (telle que définie à l'article 15), les Parts Sociales Préférentielles de la Société ont le même rang de priorité entre elles et sont prioritaires par rapport aux Parts Sociales Ordinaires de la Société, tel que précisé dans les Statuts.

Art. 6. Distributions.

6.1 Les bénéfices au titre d'un exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

6.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour-cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour-cent du capital social émis de la Société.

6.3 Les titulaires des Parts Sociales Préférentielles de la Société (les "Associés de Préférence de la Société") ont le droit de recevoir, à la fin de l'exercice social concerné et sur la base des fonds et des actifs de la Société légalement distribuables, en priorité et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement dû au titre des Parts Sociales Ordinaires de la Société (le "Dividende des Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un dividende en numéraire ou en nature pour chaque Part Sociale Préférentielle de la Société détenue (le "Dividende des Parts Sociales Préférentielles") défini comme suit:

Dividende des Parts Sociales Préférentielles

=

(Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividendes Préférentiels Cumulés) x (multipliée par) 12% x (multipliée par) (Jours / 360)

Où:

- "Valeur Nominale" signifie, lors de la décision de distribution du Dividende des Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de la Société au moment de leur émission, sous réserve, selon les cas, de l'ajustement fait à cette valeur nominale en cas de modification de la valeur nominale (e.g., division de la valeur nominale, augmentation de la valeur nominale), de manière à ce que la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielles de la Société avant la réalisation d'une telle modification soit égale au montant global de la valeur nominale de la part sociale reçue en échange de la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée détenue par l'Associé de Préférence de la Société;

- " Prime sur Parts Préférentielles" signifie prime d'émission par Part Sociale Préférentielle de la Société, libéré en numéraire;

- "Années" signifie tout exercice social clos depuis la première émission par la Société de la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée (la "Date d'Emission Originale") jusqu'à la date de mise en paiement du Dividende de la Part Sociale Préférentielles attaché à la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée;

- "Jours" signifie le nombre de jours sur l'exercice écoulé sur une base d'une année de trois cent soixante (360) jours;

- "Dividendes Préférentiels Cumulés" signifie tout Dividende des Parts Sociales Préférentielles dû au titre des exercices sociaux précédents restant impayés.

SOUS RESERVE que le Dividende des Parts Sociales Préférentielles au titre de l'Année dont relève la Date d'Emission Originale soit réduit au pro rata par référence à la proportion entre la durée qui court de la Date d'Emission Originale jusqu'à la fin de l'Année et l'Année Entière.

6.4 Ainsi, si, lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont inférieurs audit Dividende de la Part Sociale Préférentielles, ou (ii) une majorité d'Associés décide de ne pas distribuer un dividende (en particulier le Dividende de la Part Sociale Préférentielles tel que défini ci-avant) ou seulement une partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles, tout ou partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles non octroyé et distribué lors d'un exercice social déterminé sera dû lors de l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de la Part Sociale Préférentielles dû au titre de l'année suivante. Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

6.5 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre dividende, hormis le Dividende de la Part Sociale Préférentielles.

6.6 Toute somme restant disponible et pouvant être distribuée au niveau de la Société, s'il y a lieu, est distribuée au prorata des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société. La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront effectuées par un vote à la majorité des Associés.

6.7 Nonobstant les stipulations précédentes, sous réserve de l'accord de Silverfleet, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de proposer le versement d'acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts (ii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et (iii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés devront être remboursées par le ou les Associé(s).

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et chaque Gérant sera nommé en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B.

7.2 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant de catégorie A sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants.

7.3 Une majorité d'Associés est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants (tous étant désignés comme les "Gérants Investisseurs").

7.4 Les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer, pour nomination, un Gérant de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un Gérant.

7.5 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un Gérant sur une liste de candidats de Gérants parmi lesquels le Conseil de Gérance nommera le président du Conseil de Gérance (désigné comme le "Président").

7.6 Tout Gérant peut être démis de ses fonctions ad nutum et sans motif à une majorité de 50 % (cinquante pour-cent) plus une voix des votes lors d'une réunion des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension de tout Gérant nommés conformément aux Articles 7.2 à 7.5, suite à la nomination par cette ou ces partie(s) et (ii) les stipulations des Articles 7.2 à 7.5 sont applicables mutatis mutandis au remplacement d'un Gérant.

7.7 Le non exercice par Silverfleet ou tout Investisseur ERISA de leur droit de nommer des Gérants conformément au présent Article 7 ne constitue pas une quelconque renonciation ou une diminution de ce droit. Si des particuliers élus Gérants conformément à l'Article 7 ne sont pas disposés à ou sont incapables d'exercer leur fonction, ou cessent d'exercer leur fonction, le remplaçant est nommé conformément au présent Article.

7.8 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Gérant pour nomination, a également le droit de nommer et de révoquer un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Gérant proposé à la nomination par lui conformément au présent Article 7, tel qu'applicable (chacun étant un "Observateur") étant entendu que si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Gérant conformément au présent Article 7, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à l'Article 7.8 cesseront également, au même titre qu'il devra révoquer tout Observateur ainsi nommé.

7.9 L'Observateur reçoit toutes les informations, correspondances et documents en rapport avec et/ou concernant des questions à prendre en considération et/ou traitées lors des réunions du Conseil de Gérance qu'un Gérant peut raisonnablement prétendre recevoir, et est en droit de recevoir ces informations (notamment les convocations aux réunions) au moment où l'Associé est en droit de les recevoir. Avec l'accord unanime des Gérants, chaque Observateur est autorisé à participer et à s'exprimer lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être considéré comme un membre de ce Conseil de Gérance, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 9. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants

(incluant au moins un Gérant de catégorie A) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A).

Art. 10. Délégation et Mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires/comités ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire/comité, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

11.2 Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et heure fixées lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

11.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.4 Tout Gérant peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, par télécopie, par courrier électronique ou par la poste à un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

11.5 A condition que le Président ou deux Gérants estiment qu'il y a urgence, l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est par exception autorisée sous réserve du respect des stipulations de l'Article 11.6 et si (i) chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque Gérant participant étant réputé être présent à la réunion et étant habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si (i) une majorité de Gérants de la Société est physiquement présente ou représentée à Luxembourg et (ii) le nombre des Gérants de catégorie A présents ou représentés est au moins équivalent au nombre des Gérants de catégorie B présents ou représentés, faute de quoi la réunion du Conseil de Gérance concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Gérant, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

11.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 11.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés. Le quorum mentionné au paragraphe 11.6 doit être atteint à l'une quelconque des réunions ajournées.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

12.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Une voix est attachée à chaque Part Sociale.

12.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur le lieu ainsi que l'ordre du jour devra être envoyé aux Associés avec un préavis minimum de dix Jours Ouvrés.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

12.5 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

12.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, toute Cession de Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un

Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société.

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un bilan, un compte de résultat et un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits bilan, compte de résultat et inventaire au siège social de la Société.

Art. 14. Droits des investisseurs ERISA.

14.1 Chaque Investisseur ERISA a le droit:

14.1.1 d'obtenir des copies fidèles et conformes de tout document, rapport, information financière et autre information concernant la Société et ses filiales, sur demande raisonnable de l'Investisseur ERISA;

14.1.2 de consulter et de conseiller la gérance de la Société et ses filiales en temps utile et sur toute matière concernant les opérations de la Société et ses filiales, sur demande de l'Investisseur ERISA;

14.1.3 d'échanger des vues sur les affaires, les finances et les comptes de la Société et de ses filiales avec les directeurs, gérants et comptables extérieurs de la Société et de ses filiales en temps utile sur demande de l'Investisseur ERISA; et

14.1.4 de visiter et d'inspecter chaque propriété et équipement de la Société et de ses filiales, notamment les livres comptables, en temps utile sur demande de l'Investisseur ERISA.

14.2 En complément des droits visés à l'Article 14.1, la Société accepte de communiquer à chaque Investisseur ERISA:

14.2.1 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 45 jours à compter de la fin des trois premiers trimestres de chaque exercice social de la Société (commençant au trimestre clos au 31 mars 2013), les bilans audités de French BidCo à la fin de chacune des périodes concernées et les comptes de résultat et cash flow audités de French BidCo à la fin de la période concernée préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en oeuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, et sous réserve d'absence d'information citée en note de bas de page et des ajustements de fin d'année; et

14.2.2 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 180 jours à compter de la clôture de chaque exercice social de la Société, un bilan consolidé de la Société et de ses filiales à la date de la clôture dudit exercice social et les comptes de résultats et cash flow consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en oeuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, ensemble avec un rapport d'audit délivré par un conseil de dimension nationale bénéficiant d'une réputation établie.

Exceptionnellement les Associés renoncent à leur droit de recevoir au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice social terminé au 31 décembre 2012, un bilan consolidé de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2012 et les comptes de résultats et cash flow consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en oeuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, ensemble avec un rapport d'audit délivré par un conseil de dimension nationale bénéficiant d'une réputation établie.

14.3 La Société accepte de prendre en compte, de bonne foi, les recommandations des représentants de chaque Investisseur ERISA concernant les matières pour lesquelles l'Investisseur ERISA est consulté, tel que décrit plus haut, reconnaissant que la prise de décision finale concernant ces matières relève de la Société.

14.4 Nonobstant toute stipulation contraire, la Société est en droit de supprimer l'accès à tout document ou toute réunion, en partie ou en totalité, aux représentants désignés d'un Investisseur ERISA (autres que ceux qui peuvent être présents au Conseil) si et seulement dans la mesure où la Société estime, après avis d'un conseiller, qu'une telle exclusion est raisonnable et nécessaire pour préserver le secret professionnel de la Société et de ses filiales, ou pour protéger des informations hautement confidentielles dont elle est propriétaire (à moins que les représentants désignés d'un Investisseur ERISA aient conclu un accord de confidentialité dans des termes raisonnablement satisfaisants pour la Société).

14.5 Les droits des Investisseurs ERISA décrits dans cet Article 14 sont nuls et sans effet dès lors que l'Investisseur ERISA cesse d'être titulaire de Parts Sociales.

Art. 15. Rachat, Dissolution et Liquidation.

15.1 Un rachat total de toutes les Parts Sociales Préférentielles de la Société avant une Vente sera effectué à la valeur réelle des Parts Sociales Préférentielles de la Société et plafonné à:

$(\text{Valeur Nominale} + \text{Prime sur Parts Préférentielles} + \text{Dividendes Préférentiels Cumulés}) \times (\text{multipliée par}) (1 + [12\% \times (\text{multipliée par}) (\text{Jours}^{\wedge} / 360)])$

- (moins)

le montant de chaque Dividende de Part Sociale Préférentielles déjà distribué et payé aux Associés de Préférence de la Société.

"Jours[^]" signifie tous les jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours sur une base d'une année de trois cent soixante (360) jours

A moins que tous les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de la Société en décident autrement par écrit.

15.2 La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ni de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.3 La liquidation de la Société est décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.4 La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

15.5 En cas de dissolution et liquidation de la Société ("Liquidation"), les Associés de Préférence de la Société ont le droit de recevoir sur les actifs de la Société légalement distribuables à ses Associés, imputés sur le capital, les réserves ou les revenus, avant tout paiement effectué au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société (les "Associés de Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un montant par Part Sociale Préférentielles de la Société (le "Prix de Liquidation de Préférence") égal à:

(Valeur Nominale + Prime sur Parts Préférentielles + Dividendes Préférentiels Cumulés) x (multipliée par) (1+ [12% x (multipliée par) (Jours^ / 360)])

- (moins)

le montant de chaque Dividende de Part Sociale Préférentielles déjà distribué et payé aux Associés de Préférence de la Société.

"Jours^" signifie tous les jours écoulés depuis le début de l'exercice en cours sur une base d'une année de trois cent soixante (360) jours

15.6 Si, à la Liquidation, les actifs de la Société distribuables aux Associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Préférence de la Société le montant total de ce qui est dû à chacun d'eux, alors ces actifs seront répartis entre les Associés de Préférence de la Société, selon la même proportion que ce qui aurait été reçu par eux si les sommes avaient été payées en totalité.

15.7 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre droit de liquidation, hormis le Prix de Liquidation de Préférence.

Art. 16. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 17. Définitions et Interprétation.

17.1 Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes (sauf lorsque le contexte impose une autre signification):

"Associé"	signifie un titulaire de Parts Sociales inscrit dans les registres;
"ERISA"	signifie le United States Employee Retirement Income Security Act de 1974;
"Gérant(s)"	signifie le(s) Gérant(s) de la Société au moment considéré;
"French BidCo"	signifie Enchantment S.A.S., une société de droit français (immatriculée sous le numéro 527 553 713 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne);
"Groupe Silverfleet"	signifie Silverfleet, toute Société Apparentée Silverfleet et toute personne gérée ou conseillée par Silverfleet ou toute Société Apparentée Silverfleet, à l'exclusion du Groupe Schneider Versandt; et "membre du Groupe Silverfleet" doit être interprété de cette manière;
"Investisseurs ERISA"	signifie Silverfleet Capital Partners LP et/ou tout autre Associé qui notifie à tout moment par écrit au Représentant des Investisseurs que lui-même ou l'une de ses entités affiliées a vocation à être une venture capital operating company telle que définie dans les Plan Asset Regulations pour les besoins de l'ERISA;
"Jour Ouvré"	signifie tout jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement au Luxembourg et à Londres pour les opérations bancaires courantes;
"Part Sociale Préférentielle de la Société"	signifie une Part Sociale Préférentielle de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Part Sociale Ordinaire de la Société"	signifie une Part Sociale Ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Parts Sociales"	signifie toutes les parts sociales et toutes parts qui en proviennent, que ce soit par conversion, consolidation ou subdivision, ou au moyen de droits ou de primes d'émission ou autrement, émises par la Société et en circulation au moment considéré, sauf lorsque le contexte impose une interprétation différente;
"Registre"	signifie le registre des Associés de la Société;

"Silverfleet"	signifie Silverfleet Capital Partners LLP (une limited liability partnership immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC321508, ayant son siège social à 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) ou toute autre personne pouvant être notifiée à tout moment par écrit à la Société par une majorité d'Associés;
"Société Apparentée Silverfleet"	signifie toute filiale de Silverfleet, toute société holding de Silverfleet et toute autre filiale d'une telle société holding;
"Tiers"	signifie toute personne autre qu'un membre du Groupe Silverfleet;
"Valeur Nominale"	signifie la valeur au pair des Parts Sociales Préférentielles de la Société;
"Vente"	signifie la vente à un Tiers par Silverfleet et/ou tout autre membre du Groupe Silverfleet de Parts Sociales conduisant à la perte pour les membres du Groupe Silverfleet de la détention de 50% au moins des droits de vote dans la Société;

17.2 Les termes définis ci-dessus ont une signification qui s'applique tant au masculin qu'au féminin et tant au singulier qu'au pluriel.

17.3 Les intitulés sont inclus pour la seule commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts.

17.4 Les références à des personnes englobent des organismes, associations et sociétés de personnes dotés ou non de la personnalité morale.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de catégoriser:

- Frank Przygodda, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type A
- Yves Cheret, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type A
- Neil MacDougall, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type B
- Kay Ashton, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type B

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, de son changement de forme légale et de son transfert de parts sociales, s'élève à environ cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. RAUGEL, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59444. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013002044/959.

(130001101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Blue Circle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 70.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004501/10.

(130004690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

B. Safra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013004495/10.

(130004817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Auberge Kohnehof s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 3, Kounenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.165.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004493/10.

(130004314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Atlantic Espace S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.026.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004491/10.

(130005132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Agence Immobilière Hein et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.430.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013004474/14.

(130004934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Apache-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 86.864.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013004485/10.

(130004877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65691 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004482/10.

(130004960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

An-Ca.Lux S,A,, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.

R.C.S. Luxembourg B 83.360.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004483/10.

(130004840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 648.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004478/10.

(130004327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 novembre 2012

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013004444/14.

(130003911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Arthur Bradford Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 155.961.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004490/10.

(130004883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013004504/10.

(130005047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013004505/10.

(130005097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.161.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004507/10.

(130004857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

In Globo Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 88.033.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013004683/14.

(130004788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Intégrations Technologies & Systèmes International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.180.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004685/10.

(130004865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Investeam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004692/10.

(130004722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immo Préitzerdaul S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 29, Beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 94.573.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004678/10.

(130005013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 86.620,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013004655/10.

(130004441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.377.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Henniges Automotive Sealing Systems Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013004657/14.

(130005011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ksar Na S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.608.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004710/10.

(130004401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Lafond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004721/10.

(130004272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004717/10.

(130004914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

LDVA Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.050.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 165.637.

Le bilan au 31 décembre 2011 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013004726/10.

(130004477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

EXTRAIT

En date du 16 novembre 2012, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- International Audit Services S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004667/14.

(130004655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 88.794.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013004666/12.

(130004926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Immobilière EDEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.500,00.

Siège social: L-3861 Schifflange, 108, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 105.811.

—
EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts suivantes

- cession de parts sociales effectuée en date du 3 janvier 2013 que Monsieur Roland MERTENS, a cédé 24 parts sociales qu'il détenait dans la société Immobilière EDEN SARL, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange à Eden Management, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange.

- cession de parts sociales effectuée en date du 3 janvier 2013 que Madame Mara GARDUCCI, a cédé 24 parts sociales qu'elle détenait dans la société Immobilière EDEN SARL, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange à Eden Management, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange.

- cession de part sociale effectuée en date du 3 janvier 2013 que Monsieur Christian MERTENS, a cédé 1 part sociale qu'il détenait dans la société Immobilière EDEN SARL, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange à Eden Management, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange.

- cession de part sociale effectuée en date du 3 janvier 2013 que Monsieur Jérôme MERTENS, a cédé 1 part sociale qu'il détenait dans la société Immobilière EDEN SARL, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange à Eden Management, ayant son siège social à 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange.

Suite à ces transferts, le capital social de la société de la société Immobilière EDEN SARL sera détenu entièrement par la société Eden Management.

Schifflange, le 03 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Eden S. à r. l.

108, rue de Noertzange

L-3861 Schifflange

Signature

Référence de publication: 2013004669/29.

(130004875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

International Shopping Centre Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.553.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Janvier 2013.

Jorge Pérez Lozano

Administrateur B

Référence de publication: 2013004673/13.

(130004567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Interogo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 165.084.

—
Extrait du procès verbal de réunion du conseil d'administration

- Constituée en date du 30 novembre 2011 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L - Junglinster, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 96 du 12 janvier 2012;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 26 mars 2012 selon acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L - Junglinster, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1190 du 11 mai 2012.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société qui a été tenue en date du 4 janvier 2013 que:

«le siège social de la Société est changé du 35, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg-Ville, Grand - Duché du Luxembourg au 2, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 janvier 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013004674/20.

(130004874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ichima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 27 août 2012

1. M. René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, M. Thomas FELGEN né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant tous trois leur adresse professionnelle 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été réélus administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

2. Le mandate de commissaire aux comptes de Server Group Europe S.A. n'a pas été reconduit.

3. Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206 a été élu commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2013004676/17.

(130004467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Kazan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 93.046.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Christiane JUNCK, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée KAZAN SARL immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B93046

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Sylvie Denayer

Le liquidateur

Référence de publication: 2013004704/17.

(130004378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Jenker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.321.

Extract of the resolutions taken by the sole quotaholder on november 27th, 2012

The resignation of Mr Michel LOMZIK, private employee, born on December 31st, 1976 in Verviers, Belgium, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, from his mandate as Manager of category B, be noted with immediate effect.

Mr. Pierre PARACHE, private employee, born on December 9, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as a new Manager of category B of the company.

Certified true copy

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 novembre 2012

La démission de Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, né le 31 décembre 1976 à Verviers, Belgique de sa fonction de Gérant de catégorie B est actée avec effet immédiat.

Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau Gérant de catégorie B de la société.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

JENKER S.à.r.l

P. PARACHE / O. OUDIN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013004698/26.

(130004318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

IPEX Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.725.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société IPEX Europe S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour IPEX Europe S.A.

Référence de publication: 2013004695/13.

(130004341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

ILM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.272.

—
En date du 6 décembre 2012, l'associé INNOVA/5 LP, avec siège social au 22, Grenville Street, JE4 8PX Saint-Héliér, Jersey, a cédé 12.604 parts sociales à FRIENDS OF INNOVA/5 LP, avec siège social au 87, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, qui les acquiert.

En conséquence, les associés sont:

- INNOVA/5 LP, précité, avec 318.269 parts sociales
- FRIENDS OF INNOVA/5 LP, précité, avec 12.604 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004677/15.

(130004450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Cybernet International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 124.762.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004565/10.

(130004860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 161.142.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004552/10.

(130005152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

CMS Construction & Medical Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 139.224.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004553/10.

(130004400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 3.903.799,90.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 58.455.

Par une convention de transfert de parts du 12 décembre 2012, neuf mille neuf cent deux (9902) parts sociales de la Société détenues jusqu'à lors par Equifax Luxembourg S.à r.l., ont été transférées comme suit et ceci avec effet au 12 décembre 2012:

Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062, a transféré 9902 parts sociales de la Société à Equifax Luxembourg (N°3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.548.

Dès lors, depuis le 12 décembre 2012, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Equifax Luxembourg (N°3) S.à r.l. détient l'ensemble des dix mille quatre (10.004) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-dix dollars canadiens et deux mille deux cent trente-neuf centimes (390,2239 CAD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013004595/24.

(130004843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 123.266.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 octobre 2012.

Les associés,

Monsieur Jacques Lamby, né le 29 juin 1946, 125 parts sociales,

La société Interpagos Sarl, no RCSL B 59488, représentée par Monsieur Guy Pauly, 125 parts sociales

Monsieur Marc Lamby, né le 13 septembre 1977, 100 parts sociales,

Monsieur Alain Jeblick, né le 18 décembre 1973, 100 parts sociales,

Madame Danielle Courier, née le 20 juillet 1965, 50 parts sociales,

représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Monsieur Jacques Lamby, préqualifié, vend 50 parts sociales à Monsieur Marc Lamby, 50 parts sociales à Monsieur Alain Jeblick et 25 parts sociales à Madame Danielle Courrier, qu'il détient dans la société Interassurances Pauly, Lamby et Associés Sàrl.

2) La société Interpagos Sàrl, préqualifiée, vend 50 parts sociales à Monsieur Marc Lamby, 50 parts sociales à Monsieur Alain Jeblick et 25 parts sociales à Madame Danielle Courrier, qu'il détient dans la société Interassurances Pauly, Lamby et Associés Sàrl.

3) Monsieur Marc Lamby, préqualifié, achète 50 parts sociales de Monsieur Jacques Lamby et 50 parts sociales de la société Interpagos Sàrl, de la société Interassurances Pauly, Lamby et Associés Sàrl.

4) Monsieur Alain Jeblick, préqualifié, achète 50 parts sociales de Monsieur Jacques Lamby et 50 parts sociales de la société Interpagos Sàrl, de la société Interassurances Pauly, Lamby et Associés Sàrl.

5) Madame Danielle Courrier, préqualifiée, achète 25 parts sociales de Monsieur Jacques Lamby et 25 parts sociales de la société Interpagos Sàrl, de la société Interassurances Pauly, Lamby et Associés Sàrl.

6) Après ces résolutions, le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

Marc Lamby	200 parts sociales
Alain Jeblick	200 parts sociales
Danielle Courrier	100 parts sociales
Total	500 parts sociales

7) L'acceptation de la démission en tant que gérant de Monsieur Jacques Lamby, préqualifié.

8) L'acceptation de la démission en tant que gérant de la société Interpagos Sàrl, préqualifiée.

9) Le nombre de gérants est porté à trois (3). Sont désormais gérant de la société Interassurances Pauly, Lamby et associés: Monsieur Marc Lamby, Monsieur Alain Jeblick et Madame Danielle Courrier.

10) Chaque gérant peut valablement engagée la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Signature

Référence de publication: 2012170785/39.

(120224933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 novembre 2012:

- L'Assemblée Générale décide de nommer, PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le réviseur d'entreprise est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L -1471 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001791/15.

(130001130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.